



Ezy-sur-Eure



Garennnes-sur-Eure

15^{ème} Tournoi National
"Challenge Dominique Verdier"
ÉZY-sur-EURE
Samedi 14 juin 2025

<https://cegtt.fr>



RÈGLEMENT

Article 1:

Le club Croth-Ezy-Garennnes Tennis de Table organise un tournoi National B le **samedi 14 Juin 2025** à l'Espace Culturel et Sportif d'Ézy-sur-Eure, situé rue de la Petite Vitesse 27530 ÉZY-SUR-EURE.

Article 2 :

Ce Tournoi (Homologation FFTT N° 1913/2023-B est ouvert aux licenciés compétition de la FFTT. Les joueurs de la catégorie "Poussin" ne peuvent participer au tournoi. La présentation de la licence et d'une pièce d'identité (avec photo) sera obligatoire au pointage.

Article 3 :

Le tournoi est doté de **3000 Euros** et comporte les tableaux suivants :

Tableaux	Horaires		Montant des engagements	Récompenses				
	Pointage	Début		Vainqueur	Finaliste	½ finalistes	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	
A	< 800	08h00	8h30	8 €	60 €	30 €	15 €	x
C	< 1200	09h00	9h30	8 €	100 €	50 €	25 €	10 €
E	< 1700	10h00	10h30	8 €	160 €	80 €	40 €	20 €
B	< 1000	11h00	11h30	8 €	80 €	40 €	20 €	10 €
D	< 1400	12h00	12h30	8 €	120 €	60 €	30 €	15 €
F	< 2000	13h00	13h30	10 €	200 €	100 €	50 €	25 €
H	Féminines	13h30	14h00	8 €	160 €	80 €	40 €	20 €
G	Toutes Séries	14h15	14h45	10 €	300 €	150 €	75 €	40 €

En fonction du nombre d'engagés dans les différents tableaux, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les dotations et d'annuler des tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes (24 minimum).

Une coupe, attribuée définitivement, sera remise au vainqueur de chaque tableau. La remise des récompenses pour les quatre premiers de chaque tableau s'effectuera obligatoirement à l'issue des finales (podium et photos).

Un bon d'achat de 80 Euros sera remis au club le plus représenté (*le club organisateur étant exclu*). Le calcul portera sur le nombre total de participations dans les divers tableaux. Exemple : Le club x ayant 3 joueurs en A + 2 joueurs en C + 1 joueuse en H totalisera 6 participations. En cas d'égalité, le club le plus éloigné d'Ézy l'emportera.

Article 4:

Tous les tableaux (60 joueurs maxi) se dérouleront, au premier tour, par poules de trois joueurs, avec 2 qualifiés pour le tableau final qui sera par élimination directe. En poule, l'arbitre sera le joueur qui ne joue pas.

Les parties se disputeront au meilleur des 5 manches.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans 2 tableaux au maximum. Toutefois, un joueur éliminé en poule d'un tableau, a la possibilité de s'inscrire dans un nouveau tableau si l'horaire le permet.

Les féminines peuvent s'inscrire dans le tableau féminin ainsi que dans 2 autres tableaux mixtes.

Article 5:

Les engagements peuvent se faire (au plus tard le vendredi 13 juin 2025 à 12h00) par :

Courrier : Lionel Bouillie 5 rue du pré de Grenelle 27780 Garennes-sur-Eure

Téléphone : 06 89 79 89 95

E-mail : cegtt27@gmail.com

Et en ligne sur le site du club : <https://cegtt.fr>

Les chèques à l'ordre du CEGTT sont à adresser à :

Lionel BOUILLIE 5 rue du pré de Grenelle 27780 GARENNES-sur-EURE

Aucun engagement ne sera reçu ni remboursé après la constitution des tableaux, effectuée selon l'article 7.

Article 6 :

Le juge- arbitre de ce tournoi sera M. Gaétan GOUBERT Juge-Arbitre National assisté de : Marc DUPUY, JA3 et de Adrien POIGNIE, JA3. En cas de litiges ou de réclamations, ce tournoi étant placé sous l'égide de la FFTT, il sera fait la stricte application des règlements de cette dernière. Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le juge- arbitre, en accord avec les organisateurs, sa décision sera sans appel.

Article 7:

Les pointages seront clos, et sans aucun recours, 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Le tirage au sort public aura lieu le samedi 14 juin 2025, à partir de 8h00, à l'Espace Culturel et Sportif d'ÉZY-SUR-EURE.

Le placement dans les poules aura lieu 15 minutes avant le début du tableau et se fera dans le respect de l'article I.302 des règlements sportifs de la FFTT.

Le forfait sera prononcé pour tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après un second appel.

Un joueur absent lors de son 1^{er} tableau sera automatiquement désinscrit de ses autres tableaux s'il ne prévient pas les organisateurs de son retard.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée d'un joueur, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur la première partie non jouée, et le joueur perdra les points de classement qu'il aurait dû perdre s'il avait disputé et perdu cette partie.

Article 8 :

Les rencontres se joueront sur 20 tables. Les balles plastiques seront fournies par l'organisation.

Le joueur ou la joueuse ayant gagné est tenu(e) de rapporter le résultat ainsi que la balle à la table d'arbitrage. Le joueur ou la joueuse ayant perdu doit obligatoirement arbitrer la rencontre suivante qui lui sera indiquée par le juge-arbitre.

Le tournoi se déroulera en continu : il n'y aura pas d'interruption. Un buffet et une buvette seront à la disposition de tous (boissons chaudes et fraîches, pâtisseries, sandwiches, frites, saucisses...).

Article 9 :

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des règles de sécurité du lieu de l'épreuve.

Tout joueur/ toute joueuse ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi.

Article 10 :

Le tournoi est organisé dans le respect des règles sanitaires qui seront en vigueur le 14 juin 2025.

Une tenue correcte et sportive sera de rigueur, il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase et dans l'enceinte sportive. Des chaussures pour sport en salle propres sont demandées.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout participant ne respectant pas son adversaire, l'arbitre et le matériel.

Article 11 :

Le club **CEGTT** décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels, matériels, pour toute défaillance physique ainsi que pour les vols, pertes, etc. dont pourraient être victimes joueurs, joueuses ou spectateurs. Dans tous cas de détériorations, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en serait l'auteur.

